Crédit Municipal de Toulon
GAGE DE CONFIANCE, DEPUIS 1821

CDG83
Arrivée n°
NUM2023-341NUM
Enregistrée le 12/01/2023

A R R E T E N° 20230012

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Directeur de la Caisse de Crédit Municipal de TOULON
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2012 du 30 juillet 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-239 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L132-10, L522-1, L522-4, et L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2010-239 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 portant lignes directrices de gestion,
Vu le comité technique fixant les lignes directrices de gestion en date du 16 décembre 2020.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé, pour l'année 2023, comme suit :

NOM ET PRENOM	ECHELON	DATE D'EFFET
ANDRE VALERIE	5EME	01/01/2023

ARTICLE 2

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité

Fait à Toulon, Le 03/01/2023
Le Directeur

Gilles FABRE

Caisse de Crédit Municipal de Toulon DIRECTION